



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 22 janvier 2019 à 15 h 55 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, monsieur le conseiller Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Sont absents, monsieur le conseiller Cédric Tessier et madame la conseillère Nathalie Lemieux.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

CE-2019-2*

RÈGLEMENT NUMÉRO 513-5-2018 CITANT IMMEUBLE PATRIMONIAL L'ANCIENNE ACADÉMIE SAINTE-MARIE, SISE AU 115, RUE CHAMPLAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Comité consultatif d'urbanisme a eu lieu le 19 novembre 2018 et que le projet de règlement a été déposé à la séance du conseil municipal le 11 décembre 2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 513-5-2018 citant immeuble patrimonial l'ancienne académie Sainte-Marie, sise au 115, rue Champlain, étant sur le lot 1 621 274 du cadastre du Québec.

Le règlement de citation patrimonial prendra effet, conformément à l'article 134 de la Loi sur le patrimoine culturel, à compter de la date de notification de l'avis spécial écrit au propriétaire de l'immeuble.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-3*

RÈGLEMENT NUMÉRO 303-9-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-2007 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 303-9-2018 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la ville de Gatineau dans le but de modifier la limite de vitesse sur plusieurs rues.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-4*

APPROBATION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES, PHASE IV DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SENTIER RÉCRÉATIF DU LIÈVRE OUEST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2018-83 du 13 février 2018, a autorisé le dépôt d'une demande de financement au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase IV du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans sa correspondance du 14 septembre 2018, accepte de verser une aide financière maximale de 1 308 072,91 \$ pour le projet d'aménagement du sentier récréatif du Lièvre Ouest dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase IV;

CONSIDÉRANT QUE les fonds nécessaires pour réaliser le projet du Programme de développement en infrastructures ont été approuvés au budget 2015 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la convention d'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le projet d'aménagement du sentier récréatif du Lièvre Ouest au montant maximale de 1 308 072,91 \$;
- de confirmer l'engagement de la Ville de Gatineau à payer sa part des coûts admissibles et non-admissibles au projet et payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer la convention d'aide financière avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relatif à l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 1 308 072,91 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase IV pour le projet d'aménagement du sentier récréatif du Lièvre Ouest.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-5*

RÈGLEMENT NUMÉRO 839-1-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 839-2018 AFIN D'ENCADRER LES BOÎTES DE DONNS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 839-1-2018 modifiant le Règlement numéro 839-2018 afin d'encadrer les boîtes de dons sur le territoire de la ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-6*

NOUVEAU BAIL - LES BRASSEURS DU TEMPS INC. - 170, RUE MONTCALM - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire d'un immeuble, terrain et édifice, situé au 170, rue Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE depuis décembre 2008, la Ville de Gatineau loue au locataire actuel, soit Les Brasseurs du Temps inc., l'immeuble pour qu'il y opère un restaurant et une micro-brasserie;

CONSIDÉRANT QUE le bail actuel entre les parties se termine le 31 décembre 2018 et que la Ville de Gatineau a décidé de relouer au locataire, pour les mêmes fins, les mêmes lieux loués et les installations existantes;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés, incluant le Service des biens immobiliers, ont été consultés et sont favorables au présent bail :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la Ville de Gatineau à relouer au locataire, soit Les Brasseurs du temps inc., pour qu'il y opère un restaurant et une micro-brasserie, un immeuble situé au 170, rue Montcalm, comprenant un terrain connu et désigné comme étant composé du lot 1 288 370, d'une partie du lot 3 381 889 et d'une partie du lot 1 288 348 du cadastre du Québec, ayant une superficie totale d'environ 2 095,40 m² et un édifice de deux étages, ayant une superficie totale d'environ 1 242,55 m², dans un nouveau bail comprenant les principales conditions suivantes :
 - Durée de 10 ans commençant le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2028;
 - Pour la 1^{ère} année (2019), le loyer net annuel de 91 565 \$ (7 630,41 \$ par mois) plus les taxes provinciales et fédérales applicables, et pour la 2^e année (2020) et les années restantes du bail, le loyer net annuel de 95 333 \$ (7 944,41 \$ par mois) plus les taxes provinciales et fédérales applicables;
 - À compter du 1^{er} janvier 2021, le loyer de base net annuel de 95 333 \$ sera majoré en fonction du pourcentage de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la région d'Ottawa-Gatineau, publié par Statistique Canada pour les 12 derniers mois s'étant terminés le 30 octobre 2020. Le loyer majoré ou indexé sera lui-même indexé à nouveau, de la même manière et selon le même calcul, à chacune des années subséquentes du bail, ainsi que pour toute période de prolongation ou renouvellement du bail jusqu'à l'échéance du terme du bail;
 - Une option de renouvellement du bail de cinq ans pour la période du 1^{er} janvier 2029 au 31 décembre 2034, aux prix et conditions mentionnées dans le bail;
 - Au loyer net annuel se rajoute la quote-part que le locataire doit assumer pour les frais d'exploitation annuels de l'immeuble loué, comme décrit dans le bail. Également, en plus du loyer net annuel, le locataire sera responsable du paiement des taxes municipales annuelles relatives à l'immeuble loué;
 - Droit de premier refus accordé au locataire pour l'achat de l'immeuble si la Ville de Gatineau désire vendre, disposer ou aliéner l'immeuble;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du présent bail, en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;

- d'autoriser les Services juridiques de la Ville de Gatineau et ses procureurs, à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du présent bail, incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation du bail par le tribunal et l'expulsion du locataire des lieux, ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville de Gatineau, advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail annexé à la présente résolution, suite à l'avis de défaut ou une récidive.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-7*

**VENTE DE GRÉ À GRÉ DU LOT 6 269 050 DU CADASTRE DU QUÉBEC –
PARC PAUL-PELLETIER - COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-
L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÈNES - MIKE DUGGAN**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 6 269 049 et 6 269 050 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connus et désignés comme étant le parc Paul-Pelletier;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a signifié son intérêt de se porter acquéreur d'une partie du parc Paul-Pelletier, soit le lot 6 269 050 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 15 347,80 m² dans le but d'y construire une école secondaire;

CONSIDÉRANT QUE la valeur de la transaction est conforme à la valeur marchande suggérée dans le rapport d'évaluation réalisé le 15 août 2017 par Stéphane Dompierre, évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a déposé, le 10 janvier 2019, une promesse d'achat proposant d'acquérir le lot 6 269 050 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 15 347,80 m² au prix de 1 097 100 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais accepte d'aménager un chemin d'accès commun à la nouvelle école et au parc aquatique Paul-Pelletier conformément à la demande du Service de l'urbanisme et du développement durable moyennant une réduction du prix de vente de 399 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais accepte de dédommager la Ville d'un montant de 190 000 \$ pour la relocalisation du parc canin actuellement situé au parc Paul-Pelletier vers le parc Allen;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la vente de gré à gré du lot 6 269 050 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 15 347,80 m², au montant net total de 888 100 \$ (1 097 100\$ -399 000 \$+ 190 000 \$) plus les taxes applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans la promesse d'achat négociée et dûment signée par monsieur Mario Crevier, président et monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général le 10 janvier 2019, notamment, l'obligation d'aménager un chemin d'accès ainsi que de rembourser les frais associés à la réalisation du projet de relocalisation du parc canin actuellement aménagé au parc Paul-Pelletier;
- de mandater le Service du greffe à superviser la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu à la promesse d'achat, si requis;
- d'abandonner et retirer le caractère public du lot 6 269 050 du cadastre du Québec.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-8*

RÈGLEMENT NUMÉRO 847-2018 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE GATINEAU ET LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE PRÉVUE PAR LA LOI SUR LES TRAITEMENTS DES ÉLUS MUNICIPAUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 847-2018 fixant la rémunération des membres du conseil de la Ville de Gatineau et la rémunération additionnelle prévue par la Loi sur le traitement des élus municipaux.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-9*

MODIFICATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CILEX - PROLONGATION D'UNE ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE CILEX, OCTROI DE SUBVENTIONS À TROIS ORGANISMES, AUTORISATION DE SIGNATURE ET AUTORISATION DE LANCER UN 3E APPEL DE PROJETS

CONSIDÉRANT QUE la Commission de développement économique a déposé un plan stratégique de développement économique 2017-2020, adopté par le conseil municipal le 16 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE le cadre financier du plan stratégique de développement économique 2017-2020 a été adopté par le conseil municipal le 12 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le cadre financier permettait de créer un Fonds de soutien aux organismes à but non lucratif appuyant l'entrepreneuriat au montant de 500 000 \$ (2017-2020);

CONSIDÉRANT QUE le premier appel de projets lancé en septembre 2017 a permis d'octroyer des subventions à six projets qui sont en cours de réalisation pour un montant global de 196 450 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Cilex – Centre de recherche en technologie langagière a bénéficié d'une partie de ces subventions pour réaliser son projet de Collaborathon dans le cadre du protocole d'entente C-2288-5 signé avec la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Cilex demande la prolongation d'une année supplémentaire pour la réalisation de son projet, soit jusqu'au 30 avril 2020, modifiant ainsi la durée initiale indiquée dans le protocole d'entente signé avec la Ville de Gatineau (30 avril 2019);

CONSIDÉRANT QUE le deuxième appel de projets a été lancé le 3 octobre 2018 concernant la somme résiduelle de 303 550 \$ (500 000 \$ - 196 450 \$) afin de recueillir des propositions des organisations à but non lucratif comme des acteurs prépondérants à l'émergence et la valorisation de l'entrepreneuriat dans le développement de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande d'octroyer des subventions à trois organismes, pour un montant global de 142 329 \$;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de prolonger le projet de Cilex jusqu'au 30 avril 2020 sans financement additionnel, date à laquelle les obligations de chacune des parties doivent être acquittées, sans possibilité de reconduction tacite;
- d'octroyer les subventions aux organismes suivants pour les trois projets retenus dans le cadre du 2^e appel de projets effectué en 2018 pour un montant global de 142 329 \$:

–	Chambre de commerce de Gatineau :	54 440 \$;
–	École polyvalente de l'Érablière :	31 796 \$;
–	Service Intégration Travail Outaouais :	56 093 \$;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'amendement au protocole d'entente C-2288-5 avec le CILEX et les protocoles d'ententes avec les autres organismes à but non lucratif;
- d'autoriser le Secrétariat au développement économique à lancer un troisième appel de projets en 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62225-972	142 329 \$	Secrétariat au développement économique - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-10*

DEMANDE DE SUBVENTION CORPORATIVE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE CENTRAIDE 2018 - 37 835,46 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a toujours été partenaire de Centraide Outaouais dans ses projets de collecte de fonds;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont contribué à la campagne de souscription pour un montant de 42 039 \$ en 2005, un montant de 62 452 \$ en 2006, un montant de 61 812 \$ en 2007, un montant de 61 330 \$ en 2008, un montant de 87 501,56 \$ en 2009, un montant de 88 998,59 \$ en 2010, un montant de 94 826,97 \$ en 2011, un montant de 82 052,51 \$ en 2012, un montant de 101 396,35 \$ en 2013, un montant de 102 770,50 \$ en 2014, un montant de 90 619,22 \$ en 2015, un montant de 87 260,20 \$ en 2016 et un montant de 76 128,17 \$ en 2017;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'employés municipaux ayant contribué à la campagne Centraide Outaouais 2018 est de 324 pour un montant total de 75 670,92 \$, constitué de dons et de profits d'activités;

CONSIDÉRANT QUE Centraide Outaouais vient en aide à près de 76 organismes locaux et régionaux et que son rôle est essentiel auprès de ces derniers;

CONSIDÉRANT les grands besoins de la communauté et l'impact d'un sous-financement des organismes par Centraide Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accorder une subvention corporative d'un montant de 37 835,46 \$ s'additionnant à la contribution des employés.

Le trésorier est autorisé à puiser la somme de 37 835,46 \$ au poste budgétaire 02-11600-972 - Subvention des conseillers et à émettre le chèque dès l'acceptation de la présente par le conseil municipal à Centraide Outaouais 2018, à l'attention de madame Josée Lortie, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-11*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2018-700 - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DENIS DOUCET AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CE-2018-700 a été adoptée le 18 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a une correction à apporter à la résolution :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie la résolution numéro CE-2018-700 du 18 septembre 2018 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2018-805 du 18 septembre 2018 en remplaçant le texte suivant comme suit :

Le salaire de monsieur Denis Doucet est établi à la classe 9, échelon 4 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Remplacé par

Le salaire de monsieur Denis Doucet est établi à la classe 9, échelon 5 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-12*

PROGRAMME DE CADRE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - APPELS DE PROJETS 2019

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, les centres de services ainsi que le Comité d'analyse ont procédé à l'analyse des demandes de soutien reçues lors de l'appel de projets 2019 déposées au Cadre de soutien au développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'analyse recommande au conseil d'adopter les contributions financières d'une somme de 1 774 021 \$ aux organismes, conformément aux budgets alloués au Cadre de soutien au développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, ainsi que le centre de services de Hull ont développé une entente de partenariat avec l'organisme Club d'athlétisme CIRRUS de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, ainsi que les centres de services de Buckingham et de Masson-Angers ont développé une entente de partenariat avec l'organisme M-Ado Jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, ainsi que les centres de services de Buckingham et de Masson-Angers ont développé une entente de partenariat avec l'organisme Corporation plein air de la Lièvre, qui comprend le protocole de transfert de lot;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, ainsi que le centre de services de Gatineau ont développé une entente de partenariat avec l'organisme Comité de vie de quartier Vieux-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, ainsi que le centre de services d'Aylmer ont développé une entente de partenariat avec l'organisme Corporation de l'Âge d'Or d'Aylmer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les recommandations du Comité d'analyse concernant le soutien financier d'une somme de 1 774 021 \$ aux organismes, comme indiqué à l'annexe A, conformément aux budgets alloués au Cadre de soutien au développement des communautés;
- d'entériner l'entente de partenariat intervenue entre la Ville de Gatineau et le Club d'athlétisme CIRRUS de Gatineau;
- d'entériner l'entente de partenariat intervenue entre la Ville de Gatineau et M-Ado Jeunes;
- d'entériner l'entente de partenariat intervenue entre la Ville de Gatineau et la Corporation plein air de la Lièvre;
- d'accepter que la Corporation plein air de la Lièvre cède pour la somme de 1 \$ à la Ville de Gatineau l'immeuble désigné comme étant le lot 2 958 763 du cadastre du Québec, situé au 255, avenue de Buckingham et étant connu comme le Centre nautique de la Lièvre, comme convenu par le protocole d'entente entre les parties (CM-2012-184 du 21 février 2012);
- d'entériner l'entente de partenariat intervenue entre la Ville de Gatineau et le Comité de vie de quartier Vieux-Gatineau;
- d'entériner l'entente de partenariat intervenue entre la Ville de Gatineau et la Corporation de l'Âge d'Or d'Aylmer;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer les protocoles d'entente de partenariat;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux organismes identifiés à l'annexe A sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	1 774 021 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	26 781 \$		Surplus affecté - Contributions
02-70046-971		26 781 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-13*

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS 2019 - AIDE FINANCIÈRE DE 1 256 660 \$ ET DE 817 369 \$ EN SERVICES ET ADOPTION DE L'ENTENTE QUADRIENNALE AVEC L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE GATINEAU - 127 500 \$ ANNUELLEMENT DE 2019 À 2022

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres gère le Programme de soutien aux organismes culturels;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a procédé à l'analyse des demandes de soutien et des propositions de projets qui lui ont été soumises pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations découlant de cette analyse ont été compilées dans le rapport intitulé Résumé de l'aide totale accordée aux organismes culturels pour l'année 2019 (annexe A), lequel rapport est soumis pour adoption au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2015-2018 conclue avec l'Orchestre symphonique de Gatineau conformément à la résolution numéro CM-2015-106 du 17 février 2015 est venue à échéance le 31 décembre 2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le rapport intitulé Résumé de l'aide totale accordée aux organismes culturels pour l'année 2019 (annexe A), recommandant une aide financière de 1 256 660 \$ et une aide en services de 817 369 \$ pour un soutien total de 2 074 029 \$;
- d'accepter l'entente quadriennale avec l'Orchestre symphonique de Gatineau qui prévoit annuellement une aide financière de 127 500 \$ et une aide en services de 177 \$ pour les années 2019 à 2022 inclusivement;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux montants et aux noms apparaissant au document intitulé Modalités de paiement des subventions aux organismes culturels pour l'année 2019 (annexe B), selon les clauses et conditions stipulées au protocole d'entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- d'autoriser le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres à signer les protocoles d'entente avec les organismes concernés par le cadre de soutien 2019;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente quadriennale 2019-2022 avec l'Orchestre symphonique de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72110-972	1 384 160 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72110-511	14 070 \$		Soutien aux organismes culturels et développement – Location d’espaces
02-72011-999	317 800 \$		Politique culturelle - Autres
02-72125-419	20 000 \$		Projets créativité - Autres services professionnels et administratifs
02-72125-432	15 000 \$		Projets créativité - Activités d'animation
02-72130-419	2 950 \$		Gestion de la diffusion culturelle - Autres services professionnels et administratifs
02-72141-999	55 000 \$		Ateliers d'artistes - Autres
02-72410-972	61 000 \$		Patrimoine - Subventions
02-72410-999	144 350 \$		Patrimoine - Autres
02-71531-433	2 350 \$		Un été show - Cachets d'artistes
02-71531-972	27 650 \$		Un été show - Subventions
02-71050-999	15 000 \$		Administration - Bureau des événements - Autres
02-72110-972		675 170 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-14*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES GRANDS ÉVÉNEMENTS 2019 - 1 013 500 \$ EN CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES, 499 500 \$ EN SERVICES COÛTANTS ET 159 400 \$ EN VALEUR DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le Bureau des événements a procédé à l’analyse des demandes de soutien du calendrier 2019 pour l’ensemble des grands événements;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau des événements recommande au conseil d’adopter les contributions financières d’un montant de 1 013 500 \$ en argent, d’un montant de 499 500 \$ en services coûtants et de 159 400 \$ en valeur de services aux organismes, conformément aux budgets alloués au Programme de soutien aux grands événements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les contributions financières et les services mentionnés ci-dessous pour la réalisation des grands événements du calendrier 2019, conditionnellement à la signature du protocole d'entente par l'organisme demandeur.

Liste des contributions par événement :

ÉVÉNEMENTS	SUBVENTIONS EN ARGENT	SERVICES COÛTANTS	VALEUR EN SERVICES	TOTAL
Élite Canada 2019 – Gymnastique artistique féminine	0,00 \$	0,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Festibière d'hiver	15 000,00 \$	400,00 \$	1 100,00 \$	16 500,00 \$
Gatineau Loppet	65 000,00 \$	16 900,00 \$	7 800,00 \$	89 700,00 \$
Championnat canadien de ski de fond	25 000,00 \$	1 900,00 \$	1 100,00 \$	28 000,00 \$
Compétition Hit the Floor	55 000,00 \$	1 200,00 \$	600,00 \$	56 800,00 \$
Les Classiques Outaouais	0,00 \$	9 400,00 \$	600,00 \$	10 000,00 \$
Rendez-vous des saveurs de Gatineau	30 000,00 \$	5 100,00 \$	4 300,00 \$	39 400,00 \$
Festibière de Gatineau	60 000,00 \$	14 000,00 \$	6 800,00 \$	80 800,00 \$
Festival L'Outaouais en fête	80 000,00 \$	43 700,00 \$	21 300,00 \$	145 000,00 \$
Fête nationale du Québec	25 000,00 \$	5 100,00 \$	4 500,00 \$	34 600,00 \$
Festival de l'humour de Gatineau	40 000,00 \$	12 600,00 \$	3 400,00 \$	56 000,00 \$
Merveilles de sable	30 000,00 \$	9 400,00 \$	10 600,00 \$	50 000,00 \$
Challenger Banque Nationale de Gatineau	75 000,00 \$	5 000,00 \$	20 300,00 \$	100 300,00 \$
Auto Show Gatineau	22 000,00 \$	6 100,00 \$	4 900,00 \$	33 000,00 \$
Grands feux du Casino du Lac-Leamy	150 000,00 \$	57 400,00 \$	9 300,00 \$	216 700,00 \$
Festival de montgolfières de Gatineau	300 000,00 \$	296 000,00 \$	4 000,00 \$	600 000,00 \$
Challenge de curling de Gatineau	6 500,00 \$	400,00 \$	39 500,00 \$	46 400,00 \$
Noël dans le Vieux-Aylmer	15 000,00 \$	12 000,00 \$	3 000,00 \$	30 000,00 \$
Festival des jeux de Gatineau	20 000,00 \$	2 900,00 \$	1 300,00 \$	24 200,00 \$
TOTAUX	1 013 500,00 \$	499 500,00 \$	159 400,00 \$	1 672 400,00 \$

Liste détaillée des services coûtants et des valeurs en services :

SERVICES MUNICIPAUX	OBJETS ET DESCRIPTION	COÛTS EN SERVICES	VALEUR TEMPS RÉGULIER	VALEUR EN SERVICES	TOTAL
Travaux publics	124 - Temps cols bleus	101 100,00 \$	41 000,00 \$	0,00 \$	220 400,00 \$
	322 - Transport	7 400,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
	419 - Services professionnels	37 400,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
	649 - Achats	33 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Loisirs, sports et développement des communautés	124 - Temps cols blancs	0,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	93 300,00 \$
	419 - Services professionnels	10 000,00 \$	0,00 \$	71 300,00 \$	
	511 - Location d'espaces	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Arts, culture et lettres	494 - Cotisations	8 900,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	88 600,00 \$
	434 - Gardiennage	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
	511 - Location d'espaces	0,00 \$	0,00 \$	18 200,00 \$	
	519 - Autres locations	61 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Environnement	419 - Services professionnels	14 000,00 \$	0,00 \$	14 200,00 \$	28 200,00 \$
Police	121 - Policiers	184 400,00 \$	0,00 \$	2 700,00 \$	192 100,00 \$
	122 - Cols blancs	5 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Pompiers	122 - Cols blancs	500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	9 500,00 \$
	123 - Pompiers	9 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Finances	424 - Assurances OBNL	26 800,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	26 800,00 \$
Total du soutien en service :		499 500 \$		159 400 \$	658 900 \$

Selon des circonstances hors de contrôle (température, bris d'équipement, etc.), la contribution en services pourrait être supérieure selon les disponibilités budgétaires des services municipaux.

- d'autoriser le trésorier à :
 - payer les dépenses en services coûtants encourues dans le cadre de l'organisation de l'événement et qui sont prévues par la Ville de Gatineau dans le soutien en services inscrit au protocole d'entente;
 - verser une somme supplémentaire maximale de 5 000 \$ par organisme à ceux s'engageant dans une démarche de plan d'affaires, étude achalandage et provenance selon les disponibilités budgétaires;
 - transférer les soldes résiduels des postes budgétaires 02-71050 et 02-71529 de l'année 2018 à l'année 2019;

- d'autoriser le Service de police, Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier à :
 - donner des places de stationnement gratuites ou facturables dans certains stationnements municipaux;
 - déplacer les titulaires de permis vers des stationnements à temps limité ou vers des parcomètres;
 - autoriser le coordonnateur de la Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier, à prendre tous les arrangements requis pour la bonne marche des activités concernées;
- d'autoriser le Service de police à facturer Patrimoine canadien, le coût en temps supplémentaire des policiers lors de la Fête du Canada;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer les protocoles d'entente aux fins de la présente;
- d'autoriser le Service des finances à ajouter la couverture d'assurance de biens pour l'Outaouais en fête et pour le Festival de montgolfières de Gatineau sur la police d'assurance des organismes à but non lucratif de la Ville de Gatineau.

Les organismes s'engagent à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engagent également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Virement de fonds - À réaliser

02-71529 -649 - Autres festivals	29 800 \$	
02-71050 -999 - Administration - Bureau des événements		29 800 \$
	29 800 \$	29 800 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71512-971	300 000 \$	Festival de montgolfières - Contributions
02-71513-971	150 000 \$	Grands feux du Casino - Contributions
02-71516-971	30 000 \$	Merveilles de sable - Contributions
02-71519-971	105 000 \$	Fête Nationale - Contributions
02-71529-971	428 500 \$	Autres festivals - Contributions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71512-419	25 000 \$		Festival de montgolfières - Autres services professionnels et administratifs
02-71512-439	24 520 \$		Festival de montgolfières - Autres techniques

02-71512-513	15 000 \$	Festival de montgolfières - Location d'équipement
02-71512-429	12 000 \$	Festival de montgolfières - Autres assurances
02-71512-542	10 070 \$	Festival de montgolfières – Entretien d'équipement
02-71512-123	1 000 \$	Festival de montgolfières - Temps supplémentaire – Réguliers – Pompiers
02-71512-121	8 810 \$	Festival de montgolfières - Temps supplémentaire – Réguliers – Policiers
02-71512-122	5 500 \$	Festival de montgolfières - Temps supplémentaire – Réguliers – Cols blancs
02-71512-494	1 000 \$	Festival de montgolfières - Cotisations
02-71512-511	25 000 \$	Festival de montgolfières – Location d'espaces
02-71512-971	69 000 \$	Festival de montgolfières - Contributions
02-71513-121	13 000 \$	Grands feux du Casino - Temps supplémentaire – Réguliers – Policiers
02-71513-971	25 000 \$	Grands feux du Casino - Contributions
02-71513-431	8 000 \$	Grands feux du Casino - Services techniques
02-71513-124	1 500 \$	Grands feux du Casino - Temps supplémentaire – Réguliers – Cols bleus
02-71513-322	400 \$	Grands feux du Casino - Frais de livraison
02-71513-419	3 500 \$	Grands feux du Casino - Autres services professionnels et administratifs
02-71513-494	800 \$	Grands feux du Casino - Cotisations
02-71516-121	170 \$	Merveilles de sable - Temps supplémentaire – Réguliers – Policiers
02-71516-649	2 000 \$	Merveilles de sable - Autres pièces
02-71516-419	300 \$	Merveilles de sable - Autres services professionnels et administratifs
02-71516-322	2 000 \$	Merveilles de sable - Frais de livraison
02-71516-494	500 \$	Merveilles de sable - Cotisations
02-71516-971	5 000 \$	Merveilles de sable - Contributions
02-71519-121	13 140 \$	Fête nationale - Temps supplémentaire – Réguliers – Policiers
02-71519-519	24 500 \$	Fête nationale - Autres locations
02-71519-124	1 200 \$	Fête nationale - Temps supplémentaire – Réguliers – Cols bleus
02-71519-322	800 \$	Fête nationale - Frais de livraison
02-71519-419	6 800 \$	Fête nationale - Autres services professionnels et administratifs
02-71519-494	1 100 \$	Fête nationale - Cotisations
02-71522-121	5 310 \$	Halloween au village - Temps supplémentaire – Réguliers – Policiers
02-71522-419	2 000 \$	Halloween au village - Autres services professionnels et administratifs
02-71522-511	3 770 \$	Halloween au village - Location d'espaces
02-71522-649	2 400 \$	Halloween au village - Autres pièces
02-71522-971	45 000 \$	Halloween au village - Contributions
02-71529-121	40 090 \$	Autres festivals - Temps supplémentaire – Réguliers – Policiers
02-71529-123	3 500 \$	Autres festivals - Temps supplémentaire – Réguliers – Pompiers

02-71529-124	13 040 \$		Autres festivals - Temps supplémentaire – Réguliers – Cols bleus
02-71529-322		4 200 \$	Autres festivals - Frais de livraison
02-71529-419		25 100 \$	Autres festivals - Autres services professionnels et administratifs
02-71529-494		5 500 \$	Autres festivals - Cotisations
02-71529-513	9 000 \$		Autres festivals - Location d'équipement
02-71529-519		5 000 \$	Autres festivals - Autres locations
02-71529-971		116 500 \$	Autres festivals - Contributions
02-71050-999		8 600 \$	Administration - Bureau des événements - Autres

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-15*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS 2019, BUDGETS INFÉRIEURS À 30 000 \$ - 46 650 \$ EN CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET 7 400 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le Bureau des événements a procédé à l'analyse des demandes de soutien du calendrier 2019 pour l'ensemble des événements sportifs;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau des événements recommande au conseil d'adopter les contributions financières d'un montant de 46 650 \$ en argent, de 3 600 \$ en services coûtants et de 3 800 \$ en valeur de services aux organismes, conformément aux budgets alloués au Programme de soutien aux événements sportifs - Budgets inférieurs à 30 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les contributions financières de 46 650 \$ en argent, de 3 600 \$ en services coûtants et de 3 800 \$ en valeur de services mentionnés ci-dessous pour la réalisation des événements sportifs – Budgets inférieurs à 30 000 \$ du calendrier 2019;

ORGANISMES	ÉVÉNEMENTS	Subvention en argent	Soutien en services	TOTAL
Club de natation Gatineau	Championnat provincial 11-12 ans et paranatation d'hiver	2 700,00 \$	300,00 \$	3 000,00 \$
Club de natation Gatineau	Championnat provincial 11-12 ans et paranatation d'été	2 700,00 \$	300,00 \$	3 000,00 \$
Club de natation Gatineau	Coupe du Québec	2 700,00 \$	300,00 \$	3 000,00 \$
Club de plongeon Gatineau	Championnats provincial Junior Senior #2	2 300,00 \$	100,00 \$	2 400,00 \$
Association régionale de badminton	Challenge Outaouais	3 000,00 \$	- \$	3 000,00 \$
Association régionale de badminton	Yonex Québec Junior Series Elite (circuit canadien)	3 000,00 \$	- \$	3 000,00 \$
Association régionale de badminton	Coupe provinciale junior par équipe	3 000,00 \$	- \$	3 000,00 \$
Internationaux de tennis de Gatineau	Championnats canadiens junior Rogers U16 de tennis	2 700,00 \$	300,00 \$	3 000,00 \$
Club de voile Grande-Rivière	Festivoile	2 500,00 \$	300,00 \$	2 800,00 \$
Squash Outaouais	Championnat Canadien de squash des Maîtres par équipe	3 000,00 \$	- \$	3 000,00 \$
Squash Outaouais	Championnat Québécois Junior Ouvert	3 000,00 \$	- \$	3 000,00 \$
Squash Outaouais	Circuit Junior du Québec n.3	1 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$
Conseil québécois jeunes quilleurs	Champ. des Jeunes Quilleurs du Canada - Étape Prov.	1 100,00 \$	- \$	1 100,00 \$
Tennis Outaouais Performance	Tournoi Provincial de tennis - 1re étape U16	1 750,00 \$	- \$	1 750,00 \$
Le Masque de Fer	Coupe Masque de Fer	500,00 \$	2 500,00 \$	3 000,00 \$
Gatineau Synchro	Finale régionale des Jeux du Québec de natation artistique	- \$	1 400,00 \$	1 400,00 \$
BMX Gatineau	Coupe Québec de BMX de course	2 700,00 \$	300,00 \$	3 000,00 \$
Club Karaté Gatineau inc.	Championnat Canadien Sénior de Karaté	3 000,00 \$	- \$	3 000,00 \$
BougeBouge	Classique Cross Country Parc de la Gatineau	3 000,00 \$	- \$	3 000,00 \$
Corporation des loisirs de Masson-Angers	Classique Hivernale Outaouais	- \$	1 600,00 \$	1 600,00 \$
Volleyball Cascades	Championnat provincial U15 féminin et U16 masculin	3 000,00 \$	- \$	3 000,00 \$
				- \$
		46 650,00 \$	7 400,00 \$	54 050,00 \$

- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques selon les clauses stipulées au protocole d'entente à intervenir avec les organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- d'autoriser le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres à signer les protocoles d'entente avec les organismes soutenus par le Programme de soutien aux événements sportifs – Budgets inférieurs à 30 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71050-971	46 650 \$	Administration - Bureau des événements - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71050-999	46 650 \$		Administration - Bureau des événements - Autres
02-71050-971		46 650 \$	Administration - Bureau des événements - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-16*

FONDS DE SOUTIEN À L'ANIMATION DU CENTRE-VILLE DE GATINEAU - SOUTIEN FINANCIER DE 241 500 \$ AUX PROJETS 2019-2020 ET DE 15 000 \$ À LA CORPORATION VISION CENTRE-VILLE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET LA PROMOTION - 256 500 \$

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de soutien à l'animation du centre-ville a été mis sur pied pour soutenir des projets qui contribuent au développement et au rayonnement du centre-ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la nouvelle mouture du Fonds par sa résolution numéro CM-2018-885 du 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds a comme objectifs d'augmenter la fréquentation, de renforcer l'identité et de favoriser l'attractivité du centre-ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'analyse recommande de soutenir 12 projets dans le cadre du Fonds pour la période allant du 1^{er} février 2019 au 31 mars 2020 pour une contribution financière totale de 241 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Vision Centre-Ville a atteint les objectifs de l'entente conclue avec la Ville de Gatineau en ce qui a trait au développement d'activités complémentaires et à la promotion des projets soutenus par le Fonds pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les contributions financières du Fonds de soutien à l'animation du centre-ville de Gatineau décrites au sommaire des projets 2019-2020 (annexe A) :

Organisme Projet	Lieu Période	Contribution totale	Répartition	
			Aide financière 90 %	Retenue biens et services 10 %
Les commerçants du secteur Aubry inc. Fest' Hiver	Pôle ludique 8-9 février 2019	25 000 \$	22 500 \$	2 500 \$
Groupe Lavolley Classique hivernale	Pôle Montcalm 9 février 2019	17 000 \$	15 300 \$	1 700 \$
Groupe Lavolley Classique hivernale	Pôle Montcalm 8 février 2020	17 000 \$	15 300 \$	1 700 \$
Salon du livre de l'Outaouais Repères	Pôle ludique 28 février-2 mars 2019	3 000 \$	2 700 \$	300 \$
Transistor média Festival de la radio numérique	Pôle Montcalm Pôle ludique 17-20 avril 2019	35 000 \$	31 500 \$	3 500 \$
Transistor média Transistruck – Le talk-show FM/R	Pôle ludique 2 mai-24 juin 2019	20 000 \$	18 000 \$	2 000 \$
Axe Né07 Œuvre éphémère – Sentier culturel	Pôle Montcalm Juin-Septembre 2019	15 000 \$	13 500 \$	1 500 \$
Cercle des amis de Norteño Concerts Norteño en plein air	Pôle Montcalm Pôle Ludique Pôle Zibi 15 juin-15 août 2019	12 000 \$	10 800 \$	1 200 \$
Les commerçants du secteur Aubry inc. La P'tite St-Jean	Pôle ludique 24 juin 2019	20 500 \$	18 450 \$	2 050 \$
Club social Salsa Loca Festival (Afro-Latino) Kafé- Karamel	Pôle ludique 17-20 juillet 2019	30 000 \$	27 000 \$	3 000 \$
Théâtre Dérives urbaines Revenants du Petit Chicago	Pôle ludique 7 août-6 septembre 2019	22 000 \$	19 800 \$	2 200 \$
Groupe Lavolley Festival Lavolley	Pôle Zibi 23-25 août 2019	25 000 \$	22 500 \$	2 500 \$
	Sous-total	241 500 \$	217 350 \$	24 150 \$
Vision Centre-ville Soutien à la promotion et aux activités		15 000 \$	15 000 \$	N/A
	TOTAL	256 500 \$	232 350 \$	24 150 \$

- d'annuler la subvention de 6 500 \$ octroyée à l'organisme Les commerçants du secteur Aubry inc. pour le projet Lumenz (CM-2018-50 du 23 janvier 2018) en raison de son annulation et de retourner la somme au Fonds de soutien à l'animation du centre-ville de Gatineau pour l'appel de projets s'étant terminé le 30 novembre 2018 et couvrant la période allant du 1^{er} février 2019 au 31 mars 2020;
- de renouveler la subvention de 15 000 \$ à la Corporation Vision Centre-Ville pour le développement d'activités complémentaires et la promotion des activités soutenues par le Fonds de soutien à l'animation du centre-ville de Gatineau;
- d'autoriser le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres à signer les protocoles d'entente avec les organismes concernés;

- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux montants et aux noms apparaissant au sommaire des projets 2019-2020 (annexe A) selon les clauses et conditions stipulées au protocole d'entente à intervenir avec ces organismes sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- d'autoriser le trésorier à verser à la Corporation Vision Centre-Ville, sur présentation de pièces justificatives par le Service des arts, de la culture et des lettres, la somme de 15 000 \$ prise à même l'enveloppe du Fonds de soutien de l'animation du centre-ville de Gatineau 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61494-972	256 500 \$	Animation du centre-ville - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-17*

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des arts et des lettres du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont soumis un projet d'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Outaouais pour soutenir les projets d'organismes, d'artistes professionnels et d'artistes autochtones de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée à participer à une entente régionale visant à consolider les organismes artistiques et les artistes professionnels de Gatineau, ainsi qu'elle l'a stipulé dans son plan d'action 2018-2020 des Politiques culturelle et du patrimoine et conformément aux résolutions numéros CM-2017-523 du 13 juin 2017 et CM-2018-156 du 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de partenariat territorial prévoit une contribution totale de 75 000 \$ de la Ville de Gatineau sur trois ans, que la contribution sera réservée aux artistes et organismes de Gatineau et qu'elle a été prévue au point 1.3 du plan d'action 2018-2020 des Politiques culturelle et du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation prévoit une contribution de 231 750 \$ à cette entente via le Fonds d'appui au rayonnement des régions et que, de la contribution, une somme de 114 795 \$ sera réservée aux artistes et organismes de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des arts et des lettres du Québec prévoit une contribution de 372 000 \$ à cette entente et que la contribution sera, au terme du processus de sélection, répartie au mérite parmi les artistes et les organismes de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE huit partenaires souhaitent collaborer à cette entente triennale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver l'Entente de partenariat territoriale en lien avec la collectivité de l'Outaouais;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Outaouais;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques aux artistes et aux organismes de Gatineau dont les projets auront été retenus sur recommandation du Conseil des arts et des lettres du Québec et sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres;
- d'autoriser le trésorier à transférer les sommes non utilisées au terme d'une année à l'exercice financier suivant, et ce pour toute la durée de l'entente;
- de nommer monsieur Arash Mohtashami-Maali, ou ses représentants, à titre de représentants de la Ville de Gatineau au comité de partenaires de l'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72011-972	50 000 \$	Politique culturelle - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72011-999	50 000 \$		Politique culturelle - Autres
02-72011-972		50 000 \$	Politique culturelle - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-18*

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA CONCERTATION RÉGIONALE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE l'article 17.5.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1), indique que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement, dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et des MRC de Papineau, Les Collines-de-l'Outaouais, La Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac, de la Ville de Gatineau et de la Conférence des préfets de l'Outaouais notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir la concertation régionale et permettre la mise en œuvre des priorités régionales de développement de l'Outaouais. Celles-ci sont décrites à l'annexe 1 de la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH s'engage, dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions, à contribuer à la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme totale de 300 000 \$ pour la durée de la présente entente, qui entre en vigueur lors de la signature par toutes les parties et prend fin au plus tard le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE les MRC/Ville s'engagent à contribuer à la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme de 82 850 \$ pour la durée de la présente entente à la Conférence des préfets de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a autorisé au budget 2019 et subséquent les budgets nécessaires à la hauteur maximale de 35 000 \$ par sa résolution numéro CM-2018-875 du 16 octobre 2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil

- d'approuver l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de l'Outaouais;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de l'Outaouais;
- d'autoriser le trésorier à verser les sommes découlant de cette entente au montant de 32 850 \$, et ce, pour toute la durée de l'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11200-971	32 850 \$	Cabinet du maire - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 janvier 2019.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-19*

ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7) institue le Fonds québécois d'initiatives sociales (le Fonds), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a dévoilé le 10 décembre 2017 le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (le plan d'action gouvernemental), dans lequel il est prévu à la mesure 11, la poursuite des Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécois. Y compris avec des organisations autochtones, afin que les intervenants locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leurs milieux;

CONSIDÉRANT QUE les élus d'une majorité de régions au Québec ont identifié le développement social, ou précisément la lutte contre la pauvreté, et l'exclusion sociale à titre de priorité régionale dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour but de convenir des modalités administratives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour laquelle le Ministre confie à la Conférence des préfets de l'Outaouais, la gestion d'une enveloppe de 5 139 383,00 \$ sur cinq ans, aux fins du financement d'une Alliance pour la solidarité pour la mise en œuvre du plan d'action régional présenté à l'annexe 1 de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente est réputée avoir commencé le 1^{er} avril 2018 et prend fin le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement financier de 5 139 383,00 \$ représente la contribution pour les années financières 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT :

le versement des montants pour 2018-2019 :

- la somme de 189 417,00 \$ à verser dans les 30 jours suivant la signature de la présente;
- la somme de 1 023 870,50 \$ à verser au plus tard le 31 mars 2019 à condition que le plan d'action régional à élaborer par la Conférence des préfets de l'Outaouais ait été remis au Ministre avant cette date ;

le versement des montants pour 2019-2020 :

- la somme de 1 135 534,25 \$ à verser au cours du mois d'avril 2019;
- la somme de 363 986,25 \$ à verser au cours du mois de septembre 2019 ;

le versement des montants pour 2020-2021 :

- la somme de 849 301,25 \$ à verser au cours du mois d'avril 2020;
- la somme de 363 986,25 \$ à verser au cours du mois de septembre 2020 ;

le versement des montants pour 2021-2022 :

- la somme de 849 301,25 \$ à verser au cours du mois d'avril 2021;
- la somme de 242 657,50 \$ à verser au cours du mois de septembre 2021 ;

le versement des montants pour 2022-2023 :

- la somme de 121 328,75 \$ à verser au cours du mois de septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence des préfets de l'Outaouais se voit confier la gestion de fonds octroyés par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à ce titre, elle s'engage à respecter ce cadre normatif lors de l'utilisation des sommes d'argent qui lui seront confiées;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Papineau, Les Collines-de-l'Outaouais, La Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac, de la Ville de Gatineau prennent connaissance de la présente entente et s'engagent, en collaboration avec la Conférence des préfets de l'Outaouais, à en faire la promotion sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Papineau, Les Collines-de-l'Outaouais, La Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac et de la Ville de Gatineau s'engagent à s'informer annuellement auprès de la Conférence des préfets de l'Outaouais des différents projets admissibles au titre de l'entente et à en faire état à leur conseil :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver l'Entente administrative sur la gestion du fonds Québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant greffier à signer l'Entente administrative sur la gestion du fonds Québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2019-20*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à une analyse et une évaluation de ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'ébéniste (poste numéro STP-BLE-304) est devenu vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des travaux publics de la façon suivante :

- Créer un poste de chef d'unité, Services administratifs (poste numéro STP-CAD-101) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cadres, sous la gouverne du chef de division, Services administratifs;
- Renommer le poste de technicien en ressources humaines (poste numéro STP-BLC-035) pour technicien au soutien administratif et le rattacher administrativement sous le chef d'unité, Services administratifs;

- Rattacher administrativement les postes de commis à la paie et à l'assiduité (postes numéros STP-BLC-020, STP-BLC-022 et STP-BLC-021) détenus par mesdames Geneviève Albert et Nancy Tessier et un poste vacant, sous la gouverne du chef d'unité, Services administratifs;
- Abolir le poste d'ébéniste (poste numéro STP-BLE-304) présentement vacant et situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols bleus.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la nomination de monsieur le conseiller Cédric Tessier à titre de président du comité exécutif en date du 21 janvier 2019

MAXIME PEDNEAUD-JOBIN
Maire

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif